



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 333 DÉCRÉTANT LES TAUX DES TAXES FONCIÈRES, LES TAXES DE SERVICES, LES COMPENSATIONS ET AUTRES CONDITIONS POUR L'ANNÉE 2024

AVIS est, par la présente, donné par le soussigné :

QUE Les membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington adopteront le projet de règlement 333 décrétant les taux des taxes foncières, les taxes de services, les compensations et autres conditions pour l'année 2023, lors de la séance ordinaire qui sera tenue le mardi 12 décembre 2023 à 19 h, à la Salle de la FADOQ située au 234B rue des Loisirs.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance à laquelle cette demande sera traitée ou sur demande à dg@sherr.ca.

Donné à Saint-Patrice de Sherrington, ce 7^e jour du mois de novembre 2023.

Clément Costanza

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Clément Costanza, à Saint-Patrice-de-Sherrington, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents dans la municipalité le 7^e jour du mois de novembre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce le 7^e jour du mois de novembre 2023.

Clément Costanza
Directeur général et greffier-trésorier

